



Après la nuit à la belle étoile, l'heure d'allumer le réchaud et de préparer le café. Photo DNA



L'aube de 5 h 30 sur la Forêt-Noire charrie ses laves célestes et tire la vallée de la Doller des ténèbres. Photo DNA



Un bivouac sans feu, c'est comme une partie de ski sans neige. Mais les interdictions sont nombreuses et les possibilités restreintes. Photo DNA

VERSANT MONTAGNE

Nuit en bivouac sur les crêtes des Vosges

Qui n'a jamais rêvé de passer une nuit en bivouac en montagne ? Désir de se reconnecter à la nature, quête de solitude... depuis la claustration des confinements, les nuits sur les chaumes sont devenues tendance. Entre étoiles filantes et bruissement du vent, récit d'une expérience à deux pas de chez soi.

À 1001 mètres, c'est le silence. Il vous saute aux oreilles et vous réveille au milieu de la nuit. Sous la pluie immobile des constellations, on n'entend aucun des bruits de la vallée. Ni moteurs de voitures, ni sirènes d'ambulances, ni clameurs humaines. Seul le vent froisse par intermittence les feuillages des vieux hêtres de pâturage, puis s'éteint, tandis que vacillent doucement jusqu'à nous les clarines grêles d'un troupeau de vosgiennes en estive. Matelas gonflable, sac de couchage... nous avons choisi de tenter l'aventure en mode léger et de laisser la tente dans la voiture.

Un jeu d'ombres chinoises

Car la météo est douce. Aucun orage, aucune pluie ne se profile. Si une averse venait jouer les trouble-fêtes, nous avons choisi d'installer le bivouac non loin de la cabane du Sommerseite, au-dessus de Dolleren. Montés par la Fennematt, nous avons suivi le fil ténu du sentier qui parcourt la crête depuis l'abri du Graber-Breitenstein. La cabane était occupée et nous avons préféré pousser plus loin afin de mieux savourer la solitude des hauts. La haute vallée de la Doller défile sous nos pas dans la lumière encore claire de la fin de journée, tandis qu'ici et là sur les ubacs et les vallons commence à se mettre en place un jeu d'ombres chinoises.

On arrive vers 20 h à destination, un replat en lisière et en surplomb, offrant un panorama sur la houle des sommets. Direction l'abri : la végétation est bien trop sèche pour allumer un feu au sol, et en plus c'est interdit par le code forestier.

Corvée de bois, apéro et barbecue

Les sacs posés, nous commençons la corvée de bois. C'est un



5 h 35 du matin, l'aube pointe déjà sur la Forêt-Noire. C'est l'heure de démonter le bivouac, de laisser place nette, et de se remettre en chemin. Photos DNA/Grégoire GAUCHET

grand classique des bivouacs ou des nuits en cabane. Cet été, c'est du gâteau. La sécheresse procure une profusion de bois sec susceptible de partir au quart de tour. Pendant que Thierry met à contribution la scie pliante que nous avons emportée pour débiter en bûches une grosse branche morte de hêtre, je rassemble du bois moyen. Un mouchoir en papier en guise d'allume-feu et les flammes crépitent dans le barbecue de pierres.

D'ici vingt minutes, on commencera à avoir ce qu'il faut de braises pour passer à la troisième étape du bivouac : le repas. En attendant cap sur la deuxième : l'apéro. Une paire de gendarmes et une bière autour du feu. Une grille démantibulée et pleine de trous dans la raquette fera office de grill.

Hop, quatre saucisses blanches et deux brochettes sont sacrifiées sur l'autel de la belle étoile. La cuisson n'est pas parfaite, mais le fumet de viande grillée qui se répand dans l'air du crépuscule est en soi une promesse de festin. Notre dîner bien en panse, on laisse le feu s'éteindre doucement et on part vers les replats herbeux de la montagne qui nous serviront de lits, non sans avoir vidé une gourde entière sur les braises par mesure de précaution.

À gauche du Ballon d'Alsace, dont la silhouette lourde enfle sur l'horizon, la boule orange du so-

leil roule au-dessus de la crête et enflamme le ciel. Plus loin, des nuages mauves s'étirent en transit vers le nord-est.

Les insectes sont de sortie

On gonfle les matelas, on sort les duvets. Vogue la nuit. Les insectes

Les règles à respecter

Arnaud Hurstel, responsable environnement à la Brigade verte, décrypte le phénomène des bivouacs et rappelle les règles à respecter pour ne contrevenir ni à la loi ni aux usages et laisser la nature en paix.

« Les bivouacs existaient déjà avant le Covid-19, mais la fin des confinements a été suivie d'une augmentation de la fréquentation des espaces naturels par tous types de population, qui veulent de plus en plus se reconnecter à la nature mais qui ne connaissent pas les codes de la montagne », constate Arnaud Hurstel. « On a beaucoup entendu parler du "monde d'après", qui devait voir plus de respect du vivant, c'est tout le contraire qui se produit... »

Espaces naturels protégés

Il y a des usages de bon sens et des réglementations. « Le temps

crépusculaires sont de sortie et viennent découvrir leurs nouveaux voisins, les pipistrelles s'en remplissent le gosier.

Et puis tout s'engrève et s'empêche. Les montagnes noires s'estompent, les premières étoiles clignent des yeux et vous avec avant de sombrer dans le sommeil. Il fait

change vite en montagne, il peut y avoir des orages, et il faut être équipé en conséquence. » Règle de prudence numéro un : s'informer sur la météo, et en cas d'orage quitter les crêtes. Règle numéro deux : « Connaître ses capacités physiques, ne pas surestimer ses forces, les Vosges restent de la montagne. »

On ne peut pas bivouaquer où bon nous chante, rappelle ensuite Arnaud Hurstel. « Sur les terrains privés ou les terrains publics avec baux agricoles, c'est interdit, sauf accord du propriétaire ou du fermier. »

Partout ailleurs, le bivouac est censé être autorisé... « Sauf dans tous les espaces naturels protégés : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserve biologique domaniale, sites inscrits. Les personnes doivent se renseigner sur les réglementations propres de ces espaces naturels et

bon, un peu d'air, une fraîcheur qui fait du bien et vous retrempe après des jours de canicule. De temps en temps, vous vous réveillerez et vous regarderez la poudre des astres, et les cimes d'épicéas morts qui se détachent sur la nuit claire. Pas de bruit, pas de cris effrayants, pas de fantôme...

savoir si une tolérance du coucher au lever du soleil est admise. »

« Ce n'est pas parce que le bivouac est admis, que le feu est autorisé »

Autre précision importante : « Ce n'est pas parce que le bivouac est admis, que le feu est autorisé. Le code forestier interdit le feu en forêt et à moins de 200 mètres d'une forêt. C'est une amende de 135 €. » Ajoutons qu'une vigilance toute particulière s'applique actuellement au regard de la situation de grande sécheresse et du risque d'incendie accru dans le Haut-Rhin. La préfecture a interdit jusqu'au 3 août les feux festifs de type feux de camp et barbecue de plein air. « De nombreuses places de feu qu'on aperçoit dans les Vosges sont illégales », souligne Arnaud Hurstel. Autres règles : « En bivouac, on ne touche pas à

l'enviroment, on ne coupe pas d'arbres, on emporte tous ses déchets, on laisse la place dans l'état où on l'a trouvée. »

C'est finalement l'aube

C'est finalement l'aube qui nous bouscule vers 5 h 30. Une heure avant, une clarté grise avait commencé à faire pâlir les ténèbres à l'est. Maintenant le soleil du matin se hisse au-dessus de la Forêt-Noire à une allure que rien n'arrête. On paresse quelques minutes. Où sont les oiseaux ? Rien ne chante. Seules les clarines du troupeau. Thierry sort son réchaud, l'eau, sa machine à expresso portable. « Et deux cafés bien serrés ! » Rangement, inspection des lieux, pour être sûr de ne rien laisser, à commencer par nos déchets. Un bivouac, c'est du coucher au lever du soleil et rien ne doit trahir votre passage. En redescendant tranquillement vers la voiture, un renard traverse la lande en courant la queue en étendard au cœur de son monde. Il est temps de redescendre vers le nôtre.

Grégoire GAUCHET

BIVOUAQUER Vivre un bivouac en diaporama sur dna.fr et lalsace.fr



DECO

LE MAGAZINE GRATUIT
DU STYLE À VIVRE 100% LOCAL

Disponible gratuitement en points de dépôt
et consultable sur dna.fr et lalsace.fr




Créateurs
de Magazines



La corvée de bois, un incontournable du bivouac. Interdit de couper les arbres. On prend le bois tombé au sol. Photo DNA